

<h1>CCAS de</h1>	Horaires d'ouverture <i>Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15, le samedi matin (uniquement pour l'état civil) de 9h à 12h.</i>	Mairie de Lorient 2 boulevard Leclerc 56100 Lorient
Retrouvez votre page	CCAS > Faire un don au CCAS	tél : 02 97 02 22 00

Lorient

Faire un don au CCAS

Le centre communal d'action sociale (CCAS), présidé de plein droit par le maire de la commune et dirigé par un conseil d'administration composé d'élus municipaux et de représentants des associations, est l'institution de l'action sociale locale par excellence.

Ses actions de proximité sont directement orientées vers les publics fragiles ou défavorisés : aide et accompagnement des personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

Le CCAS est le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut réellement s'exercer, de façon pérenne.

[Télécharger la plaquette d'information](#)



Le **don** au
**centre communal
d'action sociale**
la **solidarité locale**
en action...

Informations Repères
Ecrire au CCAS
Faire un don au CCAS
Foire aux questions
Mentions légales